

DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de DESHAIES

Numéro d'inscription au registre
88-08

Session ordinaire de DECEMBRE



Numéro de la délibération
N° 01

L'an mil neuf cent Quatre Vingt Huit le Trente
du mois de DECEMBRE, à QUINZE heures du
le Conseil municipal de la commune de DESHAIES
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FLEMIN Félix, maire ou (adjoint)

Présents : MM. (1) FLEMIN Félix (Maire) - MEMANUEL Maxime - NOGLOTTE
Raoul (2e adj) - GAMIETTE Julien (3e adj) - GARNIER Urbain (5e adj) -
THOMAS Sincère (5e adj) - MARC Jeannie (6e adj) - BERNIER Maxime
(7e adj).
C.M. - CRAIL Paul - BELLAIR Gontran - DESBONNES Duvaès - CHARBONNE
Flavien - APPOLINAIRE Marie -

Absents : MM. (1) ALIDOR Clément - CHONKEL Léandre - MOLONGO
Claudius - BEAUPERE François - ISMA Emile -
CHARLEMAGNE Hartense - GASTIN André - GASTIN Christian - RAUZDUEL
Annick - (Conseillers Municipaux). OLIVIER Grand

(1) Absents et présents.
(2) Copier la teneur du texte et la
délibération du conseil, sous le sceau
du greffe-verbal de la séance.

Delibération affichée
02/01/1989

le DESHAIES le 02/01/89

Le Maire
(Signature)

(2) RESORPTION HABITAT INSALUBRE DE FERRY.
DECLARATION D'INSALUBRITÉ

Monsieur le Maire expose que la Section de FERRY, situé au
Sud du territoire de la Commune, connaît de gros problèmes de sécu-
rité, d'insalubrité, et d'habitat et que pour y remédier il convient
de mener une action globale.

Il informe l'assemblée qu'à sa demande l'A.D.U.A.G (Agence
d'Urbanisme et d'Architecture de la Guadeloupe) à mener en 1984,
une étude préalable à la restructuration de ce quartier et a fait
une proposition d'aménagement qui pourrait être actualisée.

Il demande donc au Conseil,

- 1°) - de l'autoriser à contacter l'A.D.U.A.G pour la réactualisation de l'étude.
- 2°) - de dénoncer à Monsieur le Préfet , Région GUADELOUPE, l'état d'insalubrité de cette section.
- 3°) - de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches tendant à résorber l'insalubrité de cette Section .

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après échanges de vues,

1) - reconnaît l'état d'insalubrité de la section et souhaite que des actions urgentes soient entreprises pour y pallier.

2) - Dénonce cet état et demande à Monsieur le Préfet, Région Guadeloupe de ~~XXXXXXXX~~ déclarer l'insalubrité de la Section .

3) - Autorise Monsieur le Maire à demander à l'A.D.U.A.G la réactualisation de l'étude.

4) - Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires tendant à faire aboutir cette opération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

LE MAIRE



F. FLEMIN

[Handwritten signature in blue ink]

DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE
de DESHAIES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro d'inscription au registre
88-08

Session ordinaire de DECEMBRE



~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Numéro de la délibération
02/

L'an mil neuf cent Quatre Vingt Huit, le Trente
du mois de DECEMBRE, à Quinze heures du
le Conseil municipal de la commune de DESHAIES
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FLEMIN Félix, maire ~~XXXXXXXXXX~~

Présents : MM. (1) FLEMIN Félix (Maire) - MEMANUEL Maxime (1e adj)
NOGLOTTE Raoul (2e adj) - GAMIETTE Julien (3e adj)
GARNIER Urbain (4e adj) - THOMIAS Sincère (5e adj) - MARC Jeannie
(6e adj) - BERNIER Maxime (7e adj).

C.M - CRAIL Paul - BELLAIR Gontran - DESBONNES Duvas - CHARBONNE
Flavien - APPOLINAIRE Marie.

En l'absence de présence,
Après l'exposé du maire et la
scrutinisation du conseil, sans qu'il y ait eu de
résolution au procès-verbal de la séance.

Absents : MM. (1) ALIDOR Clément - CHONKEL Léandre - MOLONOO
Claudius - BEAUPERE François - ISMA Emile -
CHARLEMAGNE Hortense - GASTIN André - GASTIN Christian - RAUZDUEL
Annick - (Conseillers Municipaux). Olivier Grand

Délibération affichée
le 02/01/1989
à DESHAIES, le 02/01/1989

Le Maire,
(Signature)

F. FLEMIN
Approuvé :



(2) CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU SIVOM NORD BASSE TERRE
=====

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les différentes
missions dévolues au SIVOM NORD BASSE TERRE et les avantages que
la commune pourrait tirer de son adhésion.

Aussi pour assurer le bon fonctionnement de ce syndicat
la commune doit y contribuer financièrement.

Il propose donc deux formules au conseil.

- 1) - Contribution forfaitaire,
- 2) - La fiscalisation de la contribution communale.

Il l'informe par ailleurs qu'en vertu des articles R. 251.2 et 225.3 du Code des Communes, les contributions des communes adhérentes au Budget du SIVOM seront assises sur les bases nettes d'imposition correspond aux quatre contributions mentionnées au A.1 de l'article L. 231-5 du dit code.

Le Conseil Municipal,

Après échanges de vues,

REconnaissant la nécessité d'assurer assez rapidement le fonctionnement du SIVOM,
DECIDE , à l'unanimité des membres présents,

1)- de renoncer à l'application de l'article V. 251.4 2eme alinéa du Code des Communes relatif à la perception du produit des impôts pour la contribution communale.

2°) - de participer financièrement au SIVOM sous forme de contributions forfaitaires.

Cette contribution au titre de 1989 sera de 51 000 FRS (CINQUANTE ET UN MILLE FRANCS).

Pour expédition conforme.

LE MAIRE

F. FLEMIN



DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE

Modèle A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

de DESHAIES



Numéro d'inscription au registre
88-08

Session ordinaire de DECEMBRE

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

Numéro de la délibération
N° 03

L'an mil neuf cent Quatre vingt Huit, le Trente
du mois de Décembre, à Quinze heures du
le Conseil municipal de la commune de DESHAIES
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FLEMIN Félix, Maire ~~(adjoint)~~

Présents : MM. (1) Monsieur FEEMIN Félix (Maire) - MEMANUEL Maxime
(1er adj) - NOGLOTTE Raoul (2e adj) - GAMIETTE Julien (3e adj) -
GARNIER Urbain (4e adj) - THOMIAS Sincère (5e adj) - MARC Jeannie
(6e adj) - BERNIER Maxime (7e adj).
C.M. - CRAIL Paul - BELLAIR Gontran - DESBONNES Duvas - CHARBONNE
Flavien - APPOLINAIRE Mairie.

Absents : MM. (1) ALIDOR Clément - CHONKEL Léandre - MOLONGO Clau-
dius - BEUPER François - ISMA Emile - CHARLEMA-
GNE Hortense - GASTIN André - GASTIN Christian - RAUZDUEL Annick -
(Conseillers Municipaux). Olivier Grand

(1) Étaient présents.
(2) Copier tel l'original du texte et la
délibération du conseil tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance.

Délibération affichée
le 02/01/1989
DESHAIES le 02/01/1988

Le Maire,
(Signature)

F. FLEMIN
Approuvé :



(2) AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE DE RIFLET.
AUTORISATION SPECIALE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la Délibération
N° 20 du 21 Mars 1987 qui modifiait celle du 25 Janvier 1986 rela-
tive à l'adoption de l'avant projet et du Plan de financement de
l'aménagement de la Cour de l'école de RIFLET.

Il précise que le coût prévisionnel des travaux s'élevait
à l'époque à 250 000 FRF (DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS).

le
Le Préfet.

.../...

Compte tenu des aléas, ces travaux ont coûté finalement 250 658,97 FRS (DEUX CENT CINQUANTE MILLE SIX CENT CINQUANTE HUITFRANCS QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIMES.)

Il convient donc de trouver un Crédit Supplémentaire de 658,97 FRS.

Après examen des prévisions des Budgets Primitif et supplémentaire 1988 et des recettes réalisées à l'article 715 au 29 Décembre 1988, des modifications peuvent être portées à ces documents Budgétaires pour permettre le paiement des factures afférentes aux travaux d'aménagement de la Cour de l'école de RIFLET.

	B.P 88	B.S 88	réalisations qu 29/12/88	Différence
Article 715 - Droit de Place	3 000	-	3 930	930

Modifications à porter aux documents Budgétaires.

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

ART. 715 DROIT DE PLACE + 657 FRS Programme 50- Cpte 235 + 657 FRS
ART. 830 Prélèvement + 657 FRS Cpte 115 Prélèvement + 657 FRS

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après échanges de vues,

- 1°) - reconnaît la nécessité d'opérer les modifications proposées par le Maire pour ne pas pénaliser l'entreprise.
- 2°) - adopte à l'unanimité des modifications.

Ont signé au registre tous les membres rprésents.

LE MAIRE



F. FLEMIN

DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE

Modèle A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

de DESHAIES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro d'inscription au registre
88-08

Session ordinaire de DECEMBRE



Numéro de la délibération
N° 04

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~

L'an mil neuf cent Quatre vingt Huit, le Trente
du mois de DECEMBRE, à QUINZE heures du
le Conseil municipal de la commune de DESHAIES
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FEEMIN Félix, maire ~~XXXXXXXXXXXX~~

Présents : MM. (1) FLEMIN Félix (maire) - MEMANUEL Maxime (1er adj)
NOGLOTTE Raoul (2e adj) - GAMIETTE Julián (3e adj) - GARNIER Urbain
(4e adj) - THOMIAS Sincère (5e adj) - MARC Jeannie (6e adj) -
BERNIER Maxime (7e adj) -

C.M - CRAIL Paul - BELLAÏR Gontran - DESBONNES Duvas - CHARBONNE
Flavien - APPOLINAIRE Marie.

Absents : MM. (1) ALIDOR Clément - CHONKEL Léandre - MOLONGO
Claudius - BEAUPERE François - ISMA Emile -
CHARLEMAGNE Hortense - GASTIN André - GASTIN Christian - RAUZDUEL
Annick - (Conseillers Municipaux. ~~XXXXXXXXXXXX~~)

(1) Étous et présents.
(2) Copier les l'exposé du maire et la
délibération du conseil tels qu'ils résultent
du procès-verbal de la séance.

Délibération affichée

le 02/01/1989

à DESHAIES, le 02/01/1989

Le Maire,
(Signature)

(2) GROSSES REPARATIONS AUX ECOLES - PROGR. 12

Monsieur le Maire expose que lors du vote des budgets
Primitif et Supplémentaire de 1988 un crédit de 212 184,17 FRF a
été voté par le Conseil Municipal, pour le programme N° 12 -
"GROSSES REPARATIONS AUX ECOLES" Compte N° 232, alors que la
date du 30 Décembre 1988, il avait engagé 218 982,95 FRF.

Approuvé :

Le Préfet.

Afin de régulariser ce programme et permettre le paiement des différentes factures un crédit supplémentaire de 6 798,78 FRS serait nécessaire.

Après examen des Budgets précités et des recettes réalisées au 30 Décembre 1988, à l'article 7332 - recouvrement de traitement, des modifications peuvent y être portées.

! FONCTIONNEMENT	! B.P	! Réalisation au 30/12/88	! DIFFERENCE !
! ART. 7332 - REcouvremnt de traitement	! 6 000	!	!

Modifications à porter aux documents Budgétaires.

! - ART. 7332 - Recouvrement traitement + 7000	! Progr. 12 Compte 232	! + 7 000
! - Art. 830 Prélèvement + 7000	! Compte 115 - Prélèvement	! + 7 000

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après échanges de vues,

1°) - REconnait la nécessité d'opérer les modifications proposées par le Maire pour ne pas pénaliser les différentes entreprises.

2°) - Adopte à l'unanimité ces modifications proposées par le

Ont signé au registre tous les membres présents.

LE MAIRE



F. FLEMIN

DEPARTEMENT
de la
GUADELOUPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE

de DESHAIES

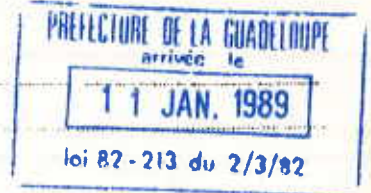
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Numéro d'inscription au registre

88-08

Session ordinaire de DECEMBRE

~~xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx~~



Numéro de la délibération

05

L'an mil neuf cent Quatre Vingt Huit, le Trente
du mois de DECEMBRE, à Quinze heures du
le Conseil municipal de la commune de DESHAIES
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Monsieur FLEMIN Félix, maire ~~xxxxxxxxxxxx~~

Présents : MM. (1) FLEMIN Félix (Maire) - MEMANUEL Maxime (1e adj)
NOGLOTTE Raoul (2e adj) - GAMIETTE Julien (3e adj)
GARNIER Urbain (4e adj) - THOMAS Sincère (5e adj) - MARC Jeannie
(6e adj) - BERNIER Maxime (7e adj).

C.M - CRAIL Paul - BELLAIR Gontran - DESBONNES Duvas - CHARBONNE
Flavien - APPOLINAIRE Marie.

(1) Nécessaire de présence.
(2) Copier les l'exposé du maire et la
délibération du conseil sous le sceau de l'archiviste
du proche-ruchal de la séance.

Absents : MM. (3) ALIDOR Clément - CHONKEL Léandre - MOLONGO
Claudius - BEAUPERE François - ISMA Emile -
CHARLEMAGNE Hortense - GASTIN André - GASTIN Christian - RAUZDUEL
Annick - (Conseillers Municipaux). *Chiriac Raoul*

Délibération affichée
le 02/01/1989
à DESHAIES le 02/01/1989

Le Maire
(Signature)



F. FLEMIN
Approuvé :

(2) AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
=====

Monsieur le Maire expose qu'afin d'améliorer le fonction-
nement de la Bibliothèque et l'accueil des lecteurs d'une part.

D'autre part, dans le souci d'assurer une meilleure sécurité
du mobilier et des livres, des aménagements s'avèrent indispensables.

Il propose donc au conseil :

- Un aménagement extérieur : 35.031,17
- Un aménagement intérieur : 42.968,83

TOTAL.....78.000,00

Le _____ le _____
Eg _____ Préfet.

Financés de la manière suivante :

Fond d'intervention Communal (Région).	23 400	FRS
Commune	54 600	"
	<hr/>	
	78 000	FRS

Le Conseil Municipal ,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après échanges de vues,

1°) - Reconnaît la nécessité de doter la commune d'un équipement adéquat pour la promotion de la Culture.

2°) - Approuve les aménagements à porter à l'existant,

3°) - Approuve le plan de financement proposé,

FONDS D'INTERVENTION COMMUNALE (REGION)	23 400	FRS
COMMUNE	54 600	"
	<hr/>	

TOTAL... 78 000 FRS

4°) - Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition conforme.

LE MAIRE

F. FLEMIN



[Handwritten signature in blue ink]